



LES CEE (CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE) SONT AUJOURD'HUI UN LEVIER ESSENTIEL DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

CRÉÉ EN 2006

EN 2022, LE DISPOSITIF EST ENTRÉ DANS SA 5^{ÈME} PÉRIODE POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

DE QUOI ON PARLE ?

UN DISPOSITIF AU BÉNÉFICE DES MÉNAGES, DES ENTREPRISES ET DES COLLECTIVITÉS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le dispositif repose sur une obligation d'économies d'énergie répartie par les pouvoirs publics entre les fournisseurs d'énergie, appelés "obligés".



Les fournisseurs d'énergie contribuent à la réalisation de travaux d'économies d'énergie auprès des consommateurs grâce aux versements de primes.



Les fournisseurs d'énergie se voient délivrer des CEE en contrepartie des travaux d'économies d'énergie réalisés auprès des consommateurs.



QUELS SONT LES TRAVAUX CONCERNÉS ?

Bâtiment résidentiel

Bâtiment tertiaire

Secteur industriel

FOCUS SUR LE RÉSIDENTIEL (INDIVIDUEL + COLLECTIF)

- **ISOLATION** (combles, toitures, murs, planchers...).
- **CHAUFFAGE** (PAC, chaudière bois, systèmes solaires...).
- **ÉQUIPEMENTS** (éclairage, régulation, ventilation...).

CONSULTEZ
LES FICHES CEE

EN SAVOIR +



LES PARTENARIATS CAPEB

POUR VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN DANS L'APPROPRIATION DES CEE

LA CAPEB A INITIÉ TROIS PARTENARIATS AVEC DES Fournisseurs D'ÉNERGIE :

EDF

BUTAGAZ

LORIS ENR

3 AVANTAGES :

- Une simplification des démarches administratives.
- Une prime versée à l'entreprise et au client (résidentiel, tertiaire et industrie).
- Un moyen de concurrencer les offres proposées par la grande distribution (ex : bons d'achat).

CONSULTEZ
NOS INFOGRAPHIES

EN SAVOIR +

POUR EN SAVOIR +

VOUS AVEZ UNE QUESTION,
CONTACTEZ VOTRE CAPEB